

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020

L'article L 3313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Pour 2020, le budget primitif du budget principal est arrêté à 1.907.681.894,61€. Les recettes d'investissement s'établissent à 473.173.385,30€ pour des recettes de fonctionnement de 1.434.508.509,31€. Les recettes de la fiscalité directe représentent 41,01 % des recettes réelles de fonctionnement, la fiscalité indirecte constitue 34,81 % des recettes de fonctionnement, et les dotations et compensations 17,14 %.

Les recettes d'investissement, hors emprunt, sont constituées du FCTVA et de subventions diverses.

Les dépenses sont, quant à elles fortement marquées par les compétences du Département, à savoir principalement les dépenses d'aide sociale, les collèges ou la voirie.

Les dépenses d'aide sociale poursuivent toujours une évolution croissante, principalement pour les dépenses de RSA, d'APA, du secteur de l'enfance (principalement du fait de l'accueil des mineurs isolés), ou encore pour le secteur des personnes en situation de handicap.

Le Département, dans le cadre de sa politique de l'habitat, poursuit son accompagnement des publics en difficulté, avec notamment le FSL, ou les aides à l'amélioration de l'habitat. Par ailleurs, il maintient son engagement auprès de l'ANRU avec la mise en place de plusieurs contractualisations, et s'est engagé sur la délégation des aides à la pierre.

De par ses compétences, les secteurs des routes, des ports ou des bacs restent primordiaux, avec des engagements financiers, tant en investissement qu'en fonctionnement, significatifs.

Le Département de la Seine-Maritime se veut un partenaire de choix pour les territoires. Ainsi plusieurs contrats de pays et contrats d'agglomération sont signés en guise de soutien à ces territoires.

Du côté des collèges, le budget 2020 va permettre la poursuite de la réalisation du PPI validé lors du budget 2017.

Le Département s'investit également, par de nombreuses actions autour de la protection de l'environnement (dont les espaces naturels sensibles), l'entretien du littoral et des berges de la Seine, l'assainissement ou la qualité de l'eau.

Afin de mettre en œuvre toutes ces politiques, le Département procède à une gestion active de son patrimoine, et veille à encadrer au mieux sa masse salariale.

Avec un virement à la section d'investissement inscrit de 36.000.000€, l'autofinancement prévisionnel, pour le budget primitif est de 163.625.200€. Les recettes réelles d'investissement hors dette s'établissent à 33.584.185,30€, ce qui situe le niveau de financement par la dette à

175.000.000€ pour une annuité de dette de 113.800.000€. La capacité de désendettement serait alors de 5,4 années.

Avec les propositions budgétaires soumises à l'assemblée délibérante, les principaux ratios du budget s'établissent comme suit :

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	979,51
2	Produit des impositions directes/population	452,48
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1.102,10
4	Dépenses d'équipement brut/population	181,68
5	Encours de dette/population (3)	779,66
6	DGF/population	122,19
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (4)	17,50%
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (4)	96,93%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (4)	16,48%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (3) (4)	70,74%

A tout cela, il convient d'ajouter un budget primitif pour 4 budgets annexes.

		Parc de Clères	Parc départemental	Restaurant	LAVD
Investissement	Recettes	3 330 459,61	0,00	446 010,00	234 000,00
	Dépenses	3 330 459,61	0,00	446 010,00	234 000,00
	Equilibre	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	Recettes	5 557 450,61	5 974 500,00	2 142 745,00	4 262 990,20
	Dépenses	5 557 450,61	5 974 500,00	2 142 745,00	4 262 990,20
	Equilibre	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	Recettes	8 887 910,22	5 974 500,00	2 588 755,00	4 496 990,20
	Dépenses	8 887 910,22	5 974 500,00	2 588 755,00	4 496 990,20
	Equilibre	0,00	0,00	0,00	0,00